

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillards

Épreuve du championnat de Bretagne Handivalide
Du 13 au 14 avril 2024
Baie de Quiberon

Yacht Club Crovesty Arzon

Grade 5A

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h00 le vendredi 05 avril sur le site du YCCA.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.ycca.fr

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante www.ycca.fr
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des Mini J, Hansa et Néo 495
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - La licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Ou

- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.3 Pour les personnes en situation de handicap dans l'incapacité de nager, le gilet doit être aux normes 100 Newton.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, au YCCA, port du Crouesty. 56640 Arzon, jusqu'au vendredi 05 avril 2024.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur www.ycca.fr

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 13 avril matin
Mini J	12 € par jour
Hansa/Néo solo	12 € par jour
Hansa/Néo double	24 € par jour

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	A
Vendredi 12 avril 2024	15H00	18h00
Samedi 13 avril 2024	10H00	12H00

7.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
13/04/2024	13h	Toutes classes si pas de flotte collective HANSA
13/04/2024	12h	Flotte n°1 si flotte collective HANSA
14/04/2024	10h	Toutes classes

7.3 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
Toutes	10	5	5

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13 heures

8 LIEU

8.1 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course

9 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

11.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

11.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

12 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme de l'YCCA.

13 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Les prix seront distribués à la discrétion de l'AO.

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
Tel.: 02 97 53 78 07
info@ycca.fr
www.ycca.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

